

Lausanne, le 1^{er} mars 2021

UNE ANNÉE SCOLAIRE QUI N'A RIEN DE NORMAL (N'EN DÉPLAISE AUX AUTORITÉS)

Après la « tournée » de la DGEP dans les gymnases en février, les enseignant-e-s peuvent s'attendre à une énième explication par la DGEP sur l'usage obligatoire et incontournable de certains outils numériques dans cette année scolaire pourtant proclamée « normale » par les autorités intercantionales (communiqué de la CDIP du 04.02.2021). Après la remise de notre pétition "Enseigner n'est pas twitter !", la formulation de critiques sévères exprimées dans tous les gymnases face à la DGEP, les tentatives de cette dernière – certes infructueuses cette fois-ci - de contourner les canaux existant pour la consultation du "terrain", le SSP souhaite rappeler quelques difficultés récurrentes et problèmes généraux qui se posent aux enseignant-e-s de gymnase et à leurs élèves depuis le début de cette pandémie, ainsi que plusieurs de ses revendications.

Remise de la pétition contre l'obligation de l'agenda électronique

Le 12 février dernier, une délégation du SSP a enfin pu remettre la pétition contre l'obligation de l'agenda électronique au secrétariat général du DFJC. Après plusieurs semaines d'attente parfaitement inacceptable, l'accueil du Département est pour le moins timide et lent (une réponse est toujours attendue...). Ce manque de considération pour les problèmes du terrain n'est pas nouveau.

En effet, alors que cette pétition a recueilli 767 signatures (plus de la moitié des enseignant-e-s de gymnase) en quelques semaines et sans la possibilité de réunir des Assemblées générales, la DGEP a jugé plus nécessaire d'organiser, dans l'urgence, des rencontres informelles avec des maître-sse-s de gymnase que de répondre à cette large et claire remise en question de l'obligation d'utiliser cet outil. Ces rencontres informelles seront certainement au cœur de la nouvelle communication que nous recevrons ces prochains jours. La partition qui y sera jouée ressemblera probablement à cela: l'employeur prétendra « dissiper les malentendus », comme si nous n'avions précédemment pas compris les enjeux et ce que nous étions tenu-e-s de faire reconnaître "la qualité" des échanges informels, appeler à faire usage "de bon sens"... Mais finalement ce pas de côté de façade ne remettra en cause ni l'outil, ni son

obligation... Bref, ce n'est certainement pas la directive qui va régler nos problèmes.

Avant de poursuivre ensemble cette longue lutte de basse intensité contre les injonctions de la DGEP, un petit retour sur l'année écoulée nous semble utile...

Crise sanitaire et bascule numérique

Il y a tout juste un an, lors de la fermeture des gymnases pendant le premier semi-confinement, la sidération n'a pas forcé la modestie des autorités scolaires. Au contraire, le DFJC a multiplié les communications et les effets d'annonces, se félicitant de voir l'école basculer en quelques jours seulement dans l'enseignement à distance et l'utilisation généralisée des outils numériques. Passons sur l'enthousiasme a-critique vis-à-vis des visioconférences *Zoom*... Alors que d'aucun-e tirait la sonnette d'alarme sur l'absence de protection des données privées, les risques de surgissement d'invité-e-s non désiré-e-s, ou les précautions élémentaires de vigilance pour les utilisateurs-trices du monde scolaire, le DFJC vantait dans la presse ou sur les ondes les bienfaits des outils numériques pour l'enseignement sans aucun discernement.

Trop heureux de se féliciter des succès numériques, le DFJC n'a pris conscience du décrochage des élèves qu'avec beaucoup de retard.





Ceci alors même que le SSP tentait d'alerter l'opinion sur l'accroissement des inégalités scolaires, aucune considération des réalités du terrain n'a émergé avant la demi-entrée de juin... De même, les autorités n'ont montré aucune considération pour les difficultés pédagogiques identifiées très rapidement par le corps enseignant, les risques d'une inflation d'outils pour l'enseignement à distance, ou la question des enjeux pédagogiques spécifiques à l'utilisation de ces derniers. Heureusement, le professionnalisme des collègues a permis de pallier au mieux les grandes limites de ce type d'"enseignement" et la reprise en main des apprentissages dès la rentrée.

DGEP : un fonctionnement anormal devenu normal

Sans aucune préparation, la DGEP a exigé la mise en disponibilité des enseignant-e-s deux semaines avant la reprise d'août. Alors qu'elle nous avait promis des formations pédagogiques, les cours vidéos commandés auprès d'un prestataire privé étaient totalement déconnectés de la réalité de l'enseignement gymnasial. La frustration des équipes enseignantes n'a eu d'égal que le mépris affiché par le Directeur général incapable d'identifier les besoins des collaborateurs-trices.

Entre la faiblesse de l'offre de formation continue, l'absence de communication des expériences pilote menées dans différents gymnases depuis deux ans, le désintérêt des revendications posées par les organisations syndicales, le dysfonctionnement général de la Direction générale est devenu une nouvelle normalité.

La dégradation des relations de travail entre l'autorité d'engagement et le monde enseignant est fort préoccupant. Alors que la confiance réciproque est nécessaire en temps normal, elle devient indispensable en période de crise. Or, les effets d'annonce prennent le pas sur la résolution des problèmes concrets...

Au début du mois de novembre, le DFJC claironne dans les médias que l'école vaudoise est "prête pour le déploiement de l'enseignement à distance à large échelle". Trois semaines plus tard, la montagne accouche d'une souris, la

DGEP adresse aux enseignant-e-s, le 1^{er} décembre, un courrier annonçant l'obligation de remplir un agenda électronique (sans préciser lequel) dès le... 1^{er} décembre (sic) ! Encore début janvier, en réponse à une pétition des élèves, la cheffe du DFJC n'hésite pas à proclamer dans les médias que l'agenda électronique représente un outil capable d'assurer le suivi des activités menées en classe pour les élèves absent-e-s.

Devant les réactions médusées tant des parents, des élèves que des organisations syndicales, l'autorité d'engagement s'est faite de plus en plus autoritaire et centralisatrice, sans reconnaître la moindre erreur de communication (et encore moins de jugement). La réaction unanime des établissements contre la généralisation de cet outil aussi chronophage que bureaucratique, n'aura pas entamé le bélier numérique du DFJC.

L'agenda est un outil ridicule qui cache la forêt...

En tant que professionnel-le-s de l'enseignement, nous savons combien la reconnaissance des erreurs participent du processus d'apprentissage. Visiblement les autorités départementales n'ont pas intégré cette dimension centrale dans leur politique de gestion. La récente « tournée » des représentant-e-s du DFJC pour nous expliquer combien l'agenda était la solution à nos problèmes, n'aura certainement pas convaincu l'ensemble des maître-sse-s, loin s'en faut.

Cet outil peu utile et qui n'a pas été développé pour un usage pédagogique représente cependant un test grandeur nature du projet d'"école numérique" tant désiré par la cheffe du DFJC. Or, mis à part l'argument générique "de rattraper le retard" habituellement utilisé quand il est question de numérique (cf. courrier de la DGEP du 1^{er} décembre), le DFJC n'a pour le moment pas présenté de vision pour la numérisation de l'enseignement. Cette absence de réflexivité est pour le moins inquiétante car les enjeux sont de taille : protection des données, éventuelles plus-values pédagogiques des outils numériques, temps d'exposition aux écrans des élèves et des pro-



fessionnel·le-s, indépendance du service public face aux GAFAM, développement de réflexions critiques sur la société numérique, impact écologique etc...

- **Face à ces errances, nous revendiquons le développement d'un service public numérique qui intégrerait ces enjeux en se basant sur les réflexions des professionnel·le-s du terrain.**

Seule notre mobilisation a permis de poser les questions nécessaires...

Par la force de notre mobilisation, nous avons pu rendre audibles les questions que la DGEP aurait dû se poser avant d'imposer l'agenda électronique. Il faut cependant maintenir notre opposition face à l'obligation d'utiliser cet outil. La « tournée » de la DGEP a montré que, dans tous les établissements, des critiques fondées et fortes se sont opposées à cet outil chronophage, bureaucratique et qui rate sa cible. La réaction des collègues a confirmé ce que disent les organisations syndicales – qui elles-mêmes relaient ce que les collègues disent – depuis plusieurs mois sur cet outil, comme sur les difficultés de travail et d'enseignement au cours de cette pandémie.

Ne nous méprenons pas : les aménagements que proposera sans doute prochainement la DGEP sont le résultat de notre mobilisation à chacune et chacun. Sans elle, aucun recul, fut-il mince – n'aurait été constaté ni dans les paroles prononcées lors de la "tournée" DGEP ni dans le texte qui devrait nous parvenir. Mais l'entêtement de la DGEP qui consiste à maintenir coûte que coûte l'obligation d'utiliser l'agenda (car la directive du 1^{er} décembre ne sera sans doute pas retirée) démontre que cette dernière, au même titre que le DFJC, est sourde à nos préoccupations actuelles issues du terrain, qu'ils ne font pas confiance aux professionnel·le-s de l'enseignement, reflétant une nouvelle fois un profond dysfonctionnement.

La DGEP contre l'intelligence collective et pour la division

Alors que les réunions en présentiel sont prosrites par le contexte sanitaire (Conférences

des maître·sse-s, mais aussi Assemblées générales des enseignant·e-s qui sont ainsi considérées comme n'étant pas indispensables à la bonne marche d'un établissement), les autorités organisent, dans l'urgence, des discussions informelles qui n'ont absolument aucun cadre et multiplient les décisions arbitraires. Ce choix pose un problème de fond et un problème de forme.

Sur le fond, il est assez surprenant que la DGEP désire des "retours du terrain" mais ne prenne en considération ni les positions unies des trois syndicats représentant les enseignant·e-s du canton ni les 767 signataires de la pétition que le SSP a initiée, signatures qui sont pourtant le fruit d'échanges entre de nombreux·ses collègues sur le terrain.

Sur la forme, le choix de la DGEP de déformaliser les rapports employeur-employé·e-s pose de graves problèmes. Chacun·e sait que la formalisation est nécessaire (mais pas suffisante) à la protection contre l'arbitraire. Or la DGEP n'a utilisé aucun des canaux formels existant pour entrer en contact avec ses employé·e-s (Conférence des maître·sse-s; assemblée d'établissement; groupe de travail; négociation syndicale...) créant ainsi une zone grise où les droits et les devoirs des un·e-s et des autres n'existent pas.

- **Nous nous opposerons donc à toute généralisation de rencontres informelles employeur-employé·e-s qui ne sont pas organisées dans un cadre officiel fournissant un minimum de garantie (Conférences des maître·sse-s, Assemblées d'établissement, groupes de travail officiels).**

Faire baisser la pression dans cette année anormale

Dans cette année anormale, les revendications du SSP, dès juillet 2020, pour faire baisser la pression sur les élèves sont restées lettre morte. Pire, la communication de la CDIP sur le maintien des objectifs des examens et le déroulement soi-disant normal de l'année scolaire accentue le malaise des élèves et déstabilise fortement les équipes enseignantes.

- **Nous revendiquons la reconnaissance d'une forme d'"anormalité" de l'année en**



cours qui doit conduire à relâcher la pression sur les élèves, par exemple en diminuant le nombre de notes minimal obligatoire, voire les objectifs d'apprentissage.

Nous sommes aujourd'hui comme hier vaincu-e-s d'une lutte nécessaire contre l'application autoritaire d'outils numériques dont on peine à comprendre ce qu'ils apportent réellement à un enseignement.

- Nous maintenons ainsi notre revendication de la levée de toute obligation de remplir l'agenda tout en assurant la mission de la transmission de l'information aux élèves en quarantaine.
- A plus long terme, nous appelons à un moratoire sur le processus de transforma-

tion numérique de l'enseignement gymnasial qui a été initié et s'est accéléré pendant la crise.

La bascule de l'école numérique doit faire l'objet d'une réflexion en profondeur et d'un premier bilan en collaboration étroite avec les professionnel-les du terrain que nous sommes. La situation actuelle se révèle en effet comme un test à large échelle des projets de transformation des écoles de commerce, de culture générale et de maturité. Sans des discussions sur le terrain entre enseignant-e-s et, à terme, des mobilisations, la numérisation de l'enseignement initiée pendant cette crise s'imposera sans que nous ayons participé à cette évolution majeure de l'école.

Vous avez des questions concernant votre situation personnelle ?

Votre engagement n'est pas garanti pour l'année prochaine ? Vous rencontrez des difficultés ?

Pour cela et pour toutes autres questions, le SSP est là pour vous : contactez-nous !

FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD

[HTTPS://VAUD.SSP-VPOD.CH](https://vaud.ssp-vpod.ch)

[VAUD@SSP-VPOD.CH](mailto:vaud@ssp-vpod.ch)

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

- JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT**
- JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT**

Nom

Prénom

Rue et n°

Localité

Téléphone

Lieu de travail

À renvoyer à : SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch